



COMMUNE DE VIONNAZ

Tél. ++41(0)24 / 481.42.52

Fax ++41(0)24 / 481.40.39

CCP 19-560-3

Ouverture guichet

Lu-Me 11.00-12.00/16.30-17.30

Jeudi fermé

Ve 11.00-12.00/16.30-18.00

info@vionnaz.ch

www.vionnaz.ch

Commune de Vionnaz

Mise à l'enquête publique

Demande d'approbation des plans routiers

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi cantonale sur les routes du 3 septembre 1965 (LR), la commune de Vionnaz soumet à l'enquête publique durant trente jours la demande d'approbation des plans routiers de la rue du Collège (Sud), le Chemin des Recas (Ouest) et du Chemin de la Forêt (Nord), sur le territoire de la commune de Vionnaz.

Les plans ainsi que le dossier complet en lien avec ce projet peuvent être consultés durant trente jours, dès la présente publication, auprès de l'Administration communale, Rue du Pavé 6, aux heures d'ouverture habituelles.

La présente publication est coordonnée avec la publication de la Commission cantonale des constructions (CCC) relative au projet de construction de deux couverts à vélos dans le cadre du projet d'aménagement général « Interface ».

Les observations éventuelles ou les oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé à l'Administration communale de Vionnaz, Rue du Pavé 6, 1895 Vionnaz, dans les trente jours dès l'insertion du présent avis au Bulletin officiel.

Vionnaz, le 28 août 2020

L'Administration Communale